



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 16

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 17

Date de convocation : 20/03/2019

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du Mercredi 27 mars 2019**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES, LAMOTHE, Mmes DEGOS, COURROS (a procuration pour M. DUBOS), MM. MARSAN, LAFOURCADE, Mme DUBOIS-MAURY, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, BRUEY, GOSSELIN, Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mme THIEBLIN, M. DUCASSE.

**Etaient excusés :** M. DUBOS (a donné procuration à Mme COURROS), Mme DAUGREILH.

**Etait absent non excusé :** Mmes BRUGAT, DARGELASSE, M. TAUZIA, Mme CELIMON.

Un scrutin a eu lieu, M. LAMOTHE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance B**

**Délibération n°5**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Information Communication « Participation citoyenne »**

M. le Maire présente le projet :

Les services de gendarmerie ont présenté la « PARTICIPATION CITOYENNE » à l'ensemble des conseillers municipaux de TARTAS.

Démarche visant à lutter contre la délinquance de proximité en rendant le citoyen acteur de sa propre sécurité, il s'agira de trouver des référents dans les différents quartiers de la commune. Interlocuteurs des services de gendarmerie ces référents pourront être au plus proche des habitants comme des relais d'information.

Les services de gendarmerie organiseront des réunions chaque année, à une fréquence à déterminer.

Il est proposé au conseil municipal de s'inscrire dans cette démarche, et d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir entre les services de l'Etat, la gendarmerie et la commune, convention qui précisera les différentes modalités pratiques et rôle de chacun.

Il est précisé que cette démarche de « Participation Citoyenne » pourra s'inscrire dans le cadre du CLSPD signé en Octobre 2017 entre la Ville de TARTAS et les services de l'ETAT.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



**Après en avoir délibéré**

**Oui l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

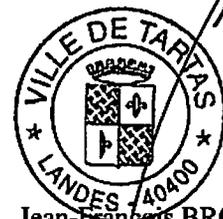
**A l'unanimité**

**APPROUVE** à l'unanimité de s'inscrire dans cette démarche.

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention à intervenir entre les services de l'Etat, la gendarmerie et la commune, convention qui précisera les différentes modalités pratiques et rôle de chacun.

Il est précisé que cette démarche de « Participation Citoyenne » pourra s'inscrire dans le cadre du CLSPD signé en Octobre 2017 entre la Ville de TARTAS et les services de l'ETAT.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.